



RESPONSE TO PETITION

Prepare in English and French marking 'Original Text' or 'Translation'

PETITION No.: 421-00083

BY: Ms. MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)

DATE: FEBRUARY 24, 2016

PRINT NAME OF SIGNATORY: HONOURABLE JANE PHILPOTT

Response by the Minister of Health

A handwritten signature in black ink that reads 'Jane Philpott'.

SIGNATURE
Minister or Parliamentary Secretary

SUBJECT

Genetic engineering

ORIGINAL TEXT

REPLY

The Government of Canada considers issues of food safety to be of the utmost importance. Canada has one of the most stringent and rigorous regulatory systems in the world. In fact, Canada was ranked first in food safety performance amongst 17 OECD (Organisation for Economic Co-operation and Development) countries, including the United States, United Kingdom, Australia, France and Japan in the 2014 World Ranking Food Safety Performance report produced by the Conference Board of Canada and released on November 20, 2014.

The safety of new products is carefully and cautiously assessed before they are made available to consumers. Novel agricultural plant products of biotechnology require three separate safety assessments and authorizations prior to commercial use. The Canadian Food Inspection Agency (CFIA) assesses the safety of the end product for release into the environment and for use as a livestock feed, while Health Canada assesses the safety for use as food and its effect on human health.

Under the *Food and Drugs Act*, Health Canada is responsible for provisions related to public health, food safety and nutrition, through the establishment of science-based policies and standards to ensure that all foods, including those that are genetically modified, or genetically engineered, are safe and nutritious. The Food and Drug Regulations (division 28 – Novel Foods) require that a notification be made to Health Canada by the company wanting to sell a novel food product (including genetically modified foods) prior to the marketing or advertising of the product. This pre-market notification ensures that the safety of each novel food is thoroughly assessed and verified using internationally agreed-upon guidelines, before it can enter the Canadian marketplace.

The full safety assessment of GM foods involves a rigorous scientific evaluation by Health Canada's scientific evaluators, who have expertise in molecular biology, toxicology, chemistry, nutritional sciences and microbiology. Scientists also supplement the information provided by the company with published data that is relevant to the product in question. Health Canada takes all the available evidence into account prior to making a final decision about the acceptability of a specific GM product.

Even after a product has been assessed and found to be safe, Health Canada takes any new information related to such products very seriously. Scientists in the department routinely review new information including both independent and peer-reviewed published studies when these become available. Health Canada has yet to find a study that would cause Departmental scientists to change their conclusions regarding any GM food product that has been assessed and authorized in Canada. Furthermore, the conclusions of Health Canada are consistent with similar findings by regulatory scientists internationally, as well as through independent scientific reviews. Whenever new information concerning the safety of GM foods arises, this new data is carefully reviewed. Should any risks or concerns be identified from the consumption of any GM food authorized in Canada, Health Canada and the Canadian Food Inspection Agency would take immediate and appropriate action to protect the health and safety of Canadians.

Health Canada can also require mandatory labelling for food products, including genetically engineered (GE) foods, where there are clear, scientifically established health risks, or significant nutritional changes that can be mitigated through labelling.

It is not mandatory to identify the method of production when genetic modification is used to develop a food. However, voluntary method-of-production labelling is allowed.

The National Standard of Canada Voluntary Labelling and Advertising of Foods That Are and Are Not Products of Genetic Engineering (the Standard) provides guidance on method-of-production labelling for GE foods. The Standard defines terms and sets out various criteria for making claims about whether or not a food contains ingredients that are products of genetic engineering. All labelling claims must be understandable, informative, not false or misleading, verifiable and compliant with all current Canadian regulations. The Standard can be viewed at www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/programme-program/normes-standards/internet/032-0315/index-eng.html.

Several organizations participated in developing the Standard. These include consumer groups, food manufacturers, grocery distributors, provincial representatives and farm organizations, as well as federal government departments and agencies.

The Government of Canada's approach to the labelling of GE food products is supported by positions expressed previously by the Royal Society of Canada Expert Panel on the Future of Food Biotechnology; the Canadian

Biotechnology Advisory Committee; the House of Commons Standing Committee on Agriculture and Agri-Food; and the Codex Alimentarius, the international food standards body within the United Nations system where this issue has received significant consideration over the past number of years. In 2011, the Codex Alimentarius Commission adopted a compilation of existing Codex texts that provide guidance for the labelling of foods, including those derived from modern biotechnology. Canada's approach is consistent with this guidance.



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-00083**

DE : **MME MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)**

DATE : **LE 24 FÉVRIER 2016**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **L'HONORABLE JANE PHILPOTT**

Réponse de la ministre de la Santé

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Génie génétique

TRADUCTION

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada accorde la plus haute importance aux questions de salubrité des aliments. Le Canada compte l'un des systèmes réglementaires les plus stricts et rigoureux au monde. De fait, selon le Classement mondial 2014 – Salubrité des aliments, un rapport produit par le Conference Board du Canada et publié le 20 novembre 2014, parmi 17 pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dont les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie, la France et le Japon, le Canada s'est classé au premier rang en matière de salubrité des aliments.

La salubrité des nouveaux produits est soigneusement et prudemment évaluée avant que ces produits ne puissent être mis à la disposition des consommateurs. Les nouveaux produits végétaux agricoles issus de la biotechnologie nécessitent trois évaluations et autorisations de sécurité distinctes avant leur utilisation à des fins commerciales. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) évalue la salubrité du produit final pour diffusion dans l'environnement et pour utilisation comme aliments du bétail, tandis que Santé Canada évalue la salubrité du produit comme aliment et son effet sur la santé humaine.

En vertu de la Loi sur les aliments et drogues, Santé Canada est responsable des dispositions relatives à la santé publique, à la salubrité des aliments et à la nutrition en recourant à l'établissement de politiques et de normes à fondement scientifique afin de veiller à ce que tous les aliments, y compris les aliments génétiquement modifiés (ou issus du génie génétique) soient sans danger et nutritifs. Le Règlement sur les aliments et drogues (titre 28 – Aliments nouveaux) exige qu'un avis écrit soit transmis à Santé Canada par l'entreprise souhaitant vendre un produit alimentaire nouveau (y compris les aliments génétiquement modifiés) avant sa mise en marché et la diffusion de publicité à son sujet. Un tel avis préalable à la mise en marché fait en sorte que l'innocuité de chaque aliment nouveau soit évaluée et vérifiée selon des lignes directrices reconnues et établie à l'échelle internationale, avant son lancement sur le marché canadien.

L'évaluation intégrale de l'innocuité des aliments génétiquement modifiés exige une appréciation scientifique rigoureuse réalisée par les évaluateurs scientifiques de Santé Canada, experts en biologie moléculaire, toxicologie, chimie, sciences de la nutrition et microbiologie. Les scientifiques complètent les renseignements fournis par l'entreprise au moyen de données publiées pertinentes au sujet du produit à l'étude. Santé Canada tient aussi compte de toutes les données consultables avant de prendre une décision définitive au sujet de l'acceptabilité d'un produit génétiquement modifié particulier.

Même si un produit a été évalué et que son innocuité a été démontrée, toute nouvelle information communiquée à son sujet est prise en compte par Santé Canada. Les scientifiques du Ministère examinent systématiquement les nouvelles données, qu'elles soient issues d'études indépendantes ou de recherches évaluées par les pairs, et ce, au fur et à mesure de leur publication. Selon l'information disponible à le jour, les conclusions des scientifiques du Ministère au sujet de tout produit alimentaire GM qui a été évalué et autorisé au Canada ne sont pas contestées, ni remises en cause. Qui plus est, les conclusions de Santé Canada sont en accord avec les observations réalisées par des scientifiques chargés de la réglementation de partout dans le monde, de même qu'avec les conclusions des examens scientifiques indépendants. Dès que de nouvelles données concernant l'innocuité d'un aliment GM sont publiées, celles-ci sont examinées minutieusement. Si la consommation d'un aliment GM autorisé au Canada comportait des risques ou suscitait des préoccupations, Santé Canada et l'Agence canadienne d'inspection prendraient immédiatement les mesures appropriées pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens.

Santé Canada peut aussi exiger l'étiquetage obligatoire des produits alimentaires, notamment des aliments génétiquement modifiés, dans les cas où des modifications nutritionnelles importantes ou des risques pour la santé sont évidents et étayés par des fondements scientifiques, tout en pouvant être atténués au moyen de l'étiquetage.

Ce n'est pas obligatoire d'indiquer la méthode de production lorsqu'une modification génétique est employée pour mettre au point un aliment. Cependant, l'étiquetage volontaire du procédé technique de production est permis.

La Norme nationale du Canada intitulée Étiquetage volontaire et publicité visant les aliments issus ou non du génie génétique (la Norme) présente une orientation sur l'étiquetage sur le procédé de production d'aliments IGG. La Norme définit les conditions et énonce les critères d'utilisation d'allégations dans le but d'établir si des aliments contiennent ou non des ingrédients issus du génie génétique. Les allégations sur une étiquette doivent être intelligibles, instructives, elles ne doivent pas être fausses ni induire en erreur, elles doivent être vérifiables et conformes à la réglementation en vigueur au Canada. Il est possible de consulter la norme à <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/programme-program/normes-standards/internet/032-0315/index-fra.html>.

Plusieurs organisations participent à l'élaboration de la Norme. Parmi elles, mentionnons des regroupements de consommateurs, des fabricants de produits alimentaires, des distributeurs alimentaires, des représentants des provinces et des associations agricoles, de même que des ministères et des organismes fédéraux.

La démarche adoptée par le Gouvernement du Canada en matière d'étiquetage des produits alimentaires issus du génie génétique est soutenue par des opinions exprimées par les groupes suivants : le Groupe d'experts sur l'avenir de la biotechnologie alimentaire de la Société royale du Canada, le Comité consultatif canadien de la biotechnologie, le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes, et Codex Alimentarius, l'organisme international d'élaboration de normes alimentaires sous le système des Nations Unies ou la question d'étiquetage des produits génétiquement modifiée a fait l'objet de discussions soutenues au cours des dernières années. En 2011, la Commission Codex Alimentarius a adopté une compilation de textes du Codex qui fournissent de lignes directrices pour l'étiquetage des aliments, incluant ceux issus de la biotechnologie moderne. L'approche du Canada est conforme à ces directives.